

Souveraineté La Solution inc.

Sommaire

- Plate-forme de revendications	2
- Revendications, suite	3
- Revendications, suite	4
- Revendications, suite	5
- Revendications, suite	6
- Montage financier	7
- Chronique politique	8
- Résultats préliminaires	9
- Faits divers, naissances, citations	10
- Invitation Réunion annuelle	11
- Mise en candidature	12
- Ordre du jour	13
- Description du logo	14

Mot du Président

Revendications du peuple québécois

Le Mot du Président fait place à la première partie de 2 de ce qui serait la plate-forme logique des revendications du peuple québécois pour un pays souverain.

Ce qui devrait être fait: Revendications

Première sessions des parlementaires dans un Québec pays:

- 1- Voter une loi pour qu'une élection générale se tienne à tous les sept ans, avec un an d'option.

- 2- Voter une loi sur l'évaluation des besoins revendiqués par le peuple du Québec. Cette loi doit contenir un minimum de six types de projets: l'environnement, la santé, l'éducation, **l'habitation, les routes, l'emploi, l'immigration**. Le tout dévoilé par une conférence de presse, trente jours maximum après la rentrée des parlementaires, les besoins financiers et le mode de recrutement et ses étapes ainsi que la date des débuts des travaux.

Habitation:

Une pénurie de logements dans plusieurs villes du Québec et qui se propagerait sans doute dans l'ensemble du Québec très prochainement, si nous ne devenons pas souverain en se dissociant de cette confédération, qui est Ottawa.

Voici une proposition: Loi sur l'évaluation semi obligatoire des logements. Dans un Québec souverain, au tout début adopter une loi sur l'évaluation semi obligatoire des logements pour fins unifamiliales. Des frais de \$25.00 minimum pour un 4 1/2 pour l'évaluation de logement et \$5.00 minimum en plus par pièces additionnelles; l'évaluation sera bonne pour un an seulement à partir de la date de la signature du bail, ou de la date du début de l'occupation du logement.

L'évaluation sera obligatoire pour toute personne sur la sécurité du revenu, et facultative pour toute personne qui loue pour des fins familiales. Cette évaluation a pour but d'éliminer les logements insalubres, inconfortables, au coût de chauffage exorbitant, etc, communément appelés tape-à-l'œil. Ce règlement de loi ferait après évaluation qu'un écrit serait immédiatement envoyé au propriétaire concerné, en l'informant que le logement en question a été évalué à un certain montant et que c'est irrévocable et final. Avec deux pièces d'identité et une signature à la régie, vous aurez le montant de l'évaluation et la différence entre le montant établi par l'évaluation et le bail, vous serez libre de déposer une plainte contre votre locataire, s'il y a lieu.

Le but visé serait:

Contrôler à un niveau respectable le pourcentage de mauvais propriétaires.

Contrôler à un niveau respectable les mauvais locataires.

Rehausser le blason des bons locataires et des bons propriétaires.